



MODIFICATION DE MISE EN LOCATION-GERANCE DE L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL D'UNE SOCIETE

Date : 01/06/2022

Service émetteur : Centre de Formalités des Entreprises, CMA Grand Est

Formulaires :

- [Formulaire M2](#) – dûment rempli et signé, en deux exemplaires

Dans le cas où le dossier est transmis par un mandataire, joindre le pouvoir

Documents pour la société :

- 2 exemplaires de la copie du contrat de mise en location gérance
- 2 exemplaires du journal d'annonces légales

Tarifs (à vérifier auprès du Centre de Formalités avant règlement) :

- Règlement obligatoire à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Pour la société qui donne son fond : Gratuit

- Règlement à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce : 180,77 €